

Mémoire du NorQuest College au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Examen prévu par la loi de la *Loi sur le droit d'auteur*

Novembre 2018

Introduction

Le NorQuest College se félicite de l'occasion qui lui est offerte de soumettre le présent mémoire au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie dans le cadre de son examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, prévu par la loi. Situé à Edmonton, en Alberta, le NorQuest College est un établissement communautaire qui accueille annuellement 17 592 étudiantes et étudiants de toute la province. Le collège offre des programmes à plein temps et à temps partiel, des programmes de téléapprentissage et des programmes régionaux – de formation de base et de formation continue –, des programmes menant à un diplôme ou à un certificat postsecondaire ainsi que des cours de passage à l'université.

Le rôle des collèges dans l'éducation postsecondaire

Les collèges jouent un rôle important dans l'éducation postsecondaire au Canada. Le NorQuest College aide des apprenants de différents niveaux de scolarité à poursuivre leurs études en suivant des programmes d'éducation de base et de rattrapage scolaire, des cours d'anglais et des programmes de préparation à l'emploi. Nos programmes de diplôme postsecondaire, de post-diplôme et de certificat offrent des possibilités de carrière dans le domaine de la santé, des affaires et des études communautaires. Un large éventail de cours et de programmes de formation continue et de perfectionnement professionnel ouvre la voie à l'apprentissage permanent et à de nouvelles perspectives de carrière. En collaborant avec le milieu des affaires et des entreprises, le gouvernement et les collectivités, nous nous assurons d'offrir un enseignement postsecondaire nécessaire et adapté aux besoins du marché du travail.

Nos programmes sont rapidement adaptés aux besoins des employeurs et de la collectivité. La conception et l'offre de programmes innovateurs et de grande qualité nécessitent un accès équitable et suffisant au matériel didactique, y compris des ouvrages protégés par des droits d'auteur, afin que les apprenants puissent atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Sous sa forme actuelle, le régime canadien de droits d'auteur appuie l'enseignement et l'apprentissage, tout en faisant un juste équilibre entre les droits des créateurs et ceux des usagers. Il confère des droits économiques et moraux aux créateurs, tout en prévoyant certaines exceptions favorables aux objectifs et aux valeurs d'apprentissage.

Les droits d'auteur en éducation

Les lois relatives aux droits d'auteur interviennent dans l'accès et l'usage que peuvent faire les enseignants et les étudiants de documents protégés par des droits d'auteur et, à ce titre, exercent une influence sur l'enseignement et l'apprentissage. À l'ère du numérique, il est essentiel que la *Loi sur le droit d'auteur* appuie les idées nouvelles, facilite la diffusion des connaissances, permette l'accès aux documents à des fins éducatives et comporte suffisamment de latitude pour s'adapter aux changements à venir. Les modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* en 2012 ainsi que l'arrêt prononcé la même année par la Cour suprême du Canada, établissant que la copie de « courts extraits » de documents visés par des droits d'auteur pour distribution en classe par des enseignants constituait une pratique « équitable », ont été salués par les établissements d'enseignement. Ces événements ont rétabli un équilibre entre les droits des créateurs et ceux des usagers – droits établis par la loi depuis de nombreuses années – et ont étendu le concept d'« utilisation équitable ».

Le concept d'utilisation équitable vise le respect des droits des titulaires de droits d'auteur, tout en permettant aux usagers de consulter et d'utiliser une gamme d'ouvrages. Dans la réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* de 2012, le Parlement a appuyé la directive de la Cour suprême du Canada d'étendre le concept d'utilisation équitable et de prévoir de nouvelles exceptions à l'utilisation et à la communication d'ouvrages sur support numérique. L'utilisation équitable est essentielle à l'éducation en ce qu'elle étend l'accès à une variété de documents d'enseignement et de recherche. De plus, l'application d'une approche neutre sur le plan technologique au concept d'utilisation équitable a transformé l'éducation numérique en assurant l'accès le plus étendu possible aux ouvrages et en levant des obstacles à l'utilisation des technologies actuelles.

Le NorQuest College dessert des collectivités et accueille des étudiants hors de la région d'Edmonton. À cet égard, le téléenseignement et l'accès à des documents diffusés en ligne jouent un rôle déterminant. Sous sa forme actuelle, le régime de droits d'auteur facilite le téléapprentissage ainsi que l'accès au matériel didactique pour les étudiants des petites municipalités et des régions rurales, éloignées et nordiques. Une restriction du concept d'utilisation équitable viendrait à l'encontre des progrès accomplis dans la diffusion d'un enseignement adapté à la réalité du 21^e siècle, pour tous ceux qui le souhaitent ou en ont besoin.

Nous recommandons que l'éducation soit retenue comme motif d'une utilisation équitable et que l'utilisation équitable (*Loi sur le droit d'auteur*, art. 29) conserve sa définition et sa portée actuelles.

Abonnements à du contenu

Bien que l'utilisation équitable permette aux enseignants et aux étudiants l'accès à des ouvrages protégés par des droits d'auteur, la bibliothèque de NorQuest est une source importante de matériel didactique au Collège. Ce matériel comprend du contenu numérique comme des revues, des livres électroniques et des séquences audio et vidéo. Les ressources numériques sont achetées avec les droits de reproduction et de distribution, ce qui permet leur utilisation comme matériel didactique. Verser des redevances à Access Copyright reviendrait essentiellement à payer deux fois l'accès à ces documents, puisque bon nombre d'entre eux figurent au répertoire d'Access Copyright.

Un paysage changeant

Bien que des parties intéressées aient indiqué que l'utilisation équitable avait réduit leurs achats de matériel didactique, Statistique Canada révèle que les collèges communautaires et les écoles de formation professionnelle ont augmenté de 26 % leurs dépenses d'acquisition de documents imprimés et électroniques depuis 2012¹ et que les ventes d'ouvrages didactiques par les éditeurs ont augmenté de 5 % au Canada entre 2014 et 2016².

La variété des programmes et des attestations d'études offerts par un collège comme NorQuest (rattrapage, certificats, diplômes, passage à l'université) exige une gamme variée de documents didactiques accessibles sous différentes formes. L'utilisation équitable permet aux enseignants d'inclure de courts extraits de différentes sources en complément du contenu de manuels et autres ouvrages protégé par des droits d'auteur pour lesquels des licences sont achetées. L'utilisation équitable procure aussi aux étudiants et aux enseignants un accès convenable aux documents nécessaires à même un large éventail de sources, compte tenu des préférences et des exigences d'apprentissage des étudiants, y compris ceux qui nécessitent des mesures d'accommodement particulières. L'accès à des ouvrages protégés par des droits d'auteur selon le principe de l'utilisation équitable est aussi utile aux étudiants qui apprennent l'anglais comme langue seconde dans des programmes comme le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC).

L'enseignement actuel déborde de l'apprentissage statique en classe. Les enseignants et les étudiants ont maintenant accès à un large spectre de modalités d'apprentissage, y compris le multimédia, pour alimenter leur apprentissage et enrichir l'environnement de la salle de classe, qui s'est étendu pour englober les apprenants à distance. C'est pourquoi l'utilisation de contenu numérique est la nouvelle norme dans le paysage de l'apprentissage moderne. Les étudiants s'attendent à ce que le matériel didactique soit accessible immédiatement, chaque jour, 24 heures sur 24, sur diverses plateformes et avec différents dispositifs, afin de pouvoir apprendre là où ils se trouvent.

La diversité du matériel didactique requis pour les programmes collégiaux, la nécessité de fournir du contenu actuel ainsi que le passage au contenu numérique signifient que le répertoire accessible par Access Copyright (composé surtout de manuels conventionnels) ne suffit plus à la tâche. De plus, comme nous l'avons indiqué, des établissements comme NorQuest payaient en double l'accès aux mêmes documents couverts par des droits d'auteur en achetant des licences numériques et en payant le tarif à Access Copyright. Actuellement, les abonnements auprès d'éditeurs et de fournisseurs de bases de données bibliothécaires permettent un accès en ligne efficace et abordable à des documents à lire et à des manuels. Les enseignants disposent ainsi d'un plus large éventail de documents (documents audiovisuels, chapitres, articles), complété par un accès accru à des ressources de source ouverte et à des ressources éducatives libres (REL), à du contenu autorisé par Creative Commons et à des documents accessibles publiquement sur Internet. NorQuest acquiert aussi des licences de documents directement des éditeurs, selon les besoins.

Nous recommandons que les établissements d'enseignement soient autorisés à choisir eux-mêmes leurs accords d'octroi de licence, sans obligation de participer à un processus collectif.

¹ Statistique Canada, [Dépenses des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle \(x 1000\)](#).

² Statistique Canada, [Le Quotidien, 23 mars 2018](#).

Mesures techniques de protection

Fruit de la réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* de 2012, la disposition relative aux mesures techniques de protection (MTP) (*Loi sur le droit d'auteur*, art. 41) est une interdiction générale relative au contournement des MTP, sans égard à la légitimité du motif, qui sape les avantages escomptés de la politique sur le droit d'auteur. Cette disposition restreint les utilisations légales plus qu'elle ne fait obstacle au piratage, qu'elle vise initialement à contrer. L'actuel examen du droit d'auteur devrait revoir cette disposition afin de préciser qu'il est légal de contourner une MTP à des fins licites, comme une utilisation équitable. Actuellement, les usagers ne peuvent contourner une MTP pour une utilisation équitable, ni même pour les besoins de sous-titres codés. Les MTP ont aussi des conséquences inéquitables dans le cas de ressources pédagogiques comme des films et des documents audiovisuels. De plus, les licences achetées pour accéder à des œuvres numériques contiennent souvent des restrictions quant à l'usage du matériel en question. Dans bien des cas, ces restrictions dérogent aux usages permis par la *Loi sur le droit d'auteur*, comme une utilisation équitable à des fins éducatives. Les contrats de licence ne doivent pas déroger aux droits des usagers établis dans la *Loi*.

Nous recommandons que la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée de manière à permettre le contournement des MTP à des fins conformes au principe de l'utilisation équitable (c'est-à-dire des fins autorisées et licites) et à interdire que les clauses contractuelles ne portent atteinte aux droits des usagers.

Partage et protection du savoir autochtone

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation souligne que l'éducation est l'un des meilleurs moyens de promouvoir la compréhension entre les Autochtones et les non-Autochtones. Le NorQuest College est déterminé à inclure les résultats en matière d'éducation autochtone dans ses programmes ainsi qu'à offrir un enseignement et une formation aux Autochtones. Nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités autochtones et offrons des programmes d'études et de formation adaptés aux Autochtones, en plus de services adaptés d'aide aux étudiants, en vue de soutenir les apprenants tout au long de leurs programmes, jusqu'à l'obtention du diplôme et d'un emploi.

Le NorQuest College saisit l'importance de partager le savoir autochtone de façon respectueuse et comprend que ce savoir doit être reconnu et protégé comme il se doit. La *Loi sur le droit d'auteur* devrait être modifiée de manière à englober et à protéger les droits des peuples autochtones du Canada en tant que détenteurs de connaissances traditionnelles, tant sous forme orale que sur support fixe.

Nous recommandons que la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée de manière à assurer la protection et l'utilisation respectueuse du savoir traditionnel autochtone, en collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones.

Observation de la législation sur le droit d'auteur

Les collègues respectent le droit d'auteur et connaissent l'importance d'observer la législation actuelle. Le NorQuest College applique des mécanismes et des politiques sur l'observation des dispositions législatives relatives au droit d'auteur, administrés par un responsable du droit d'auteur qui supervise l'application des lignes directrices sur l'utilisation équitable (nous avons utilisé les lignes directrices produites conjointement par la CICA, Universités Canada et le Conseil des ministres de

l'Éducation [Canada]). Dans le but de renforcer les lignes directrices et les politiques de l'établissement, le responsable du droit d'auteur de NorQuest offre régulièrement une formation sur le droit d'auteur aux étudiants ainsi qu'aux membres du corps professoral et du personnel. De plus, le collège a produit récemment un cours d'introduction au droit d'auteur, obligatoire pour tous les nouveaux employés.

L'avenir du droit d'auteur et de l'éducation

Avec l'évolution technologique, l'éducation nécessitera une adaptation des éléments qui sous-tendent l'enseignement, l'apprentissage et la diffusion des connaissances. La législation sur le droit d'auteur est vitale pour le processus et doit demeurer ouverte aux technologies nouvelles. Sous sa forme actuelle, le régime du droit d'auteur fonctionne bien pour les collèges comme NorQuest, qui s'efforcent d'offrir un enseignement du 21^e siècle, à l'ère du numérique. Il maintient un équilibre favorable aux apprenants et respectueux des droits des créateurs. L'actuel examen de la *Loi sur le droit d'auteur* doit tenir compte des établissements d'enseignement postsecondaire et offre l'occasion de préserver les normes d'éducation canadiennes pour les prochaines générations.

Résumé des recommandations

- Nous recommandons que l'éducation soit retenue comme motif d'une utilisation équitable et que l'utilisation équitable (*Loi sur le droit d'auteur*, art. 29) conserve sa définition et sa portée actuelles.
- Nous recommandons que les établissements d'enseignement soient autorisés à choisir eux-mêmes leurs accords d'octroi de licence, sans obligation de participer à un processus collectif.
- Nous recommandons que la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée de manière à permettre le contournement des MTP à des fins conformes au principe de l'utilisation équitable (c'est-à-dire des fins autorisées et licites) et à interdire que les clauses contractuelles ne portent atteinte aux droits des usagers.
- Nous recommandons que la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée de manière à assurer la protection et l'utilisation respectueuse du savoir traditionnel autochtone, en collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones.